



---

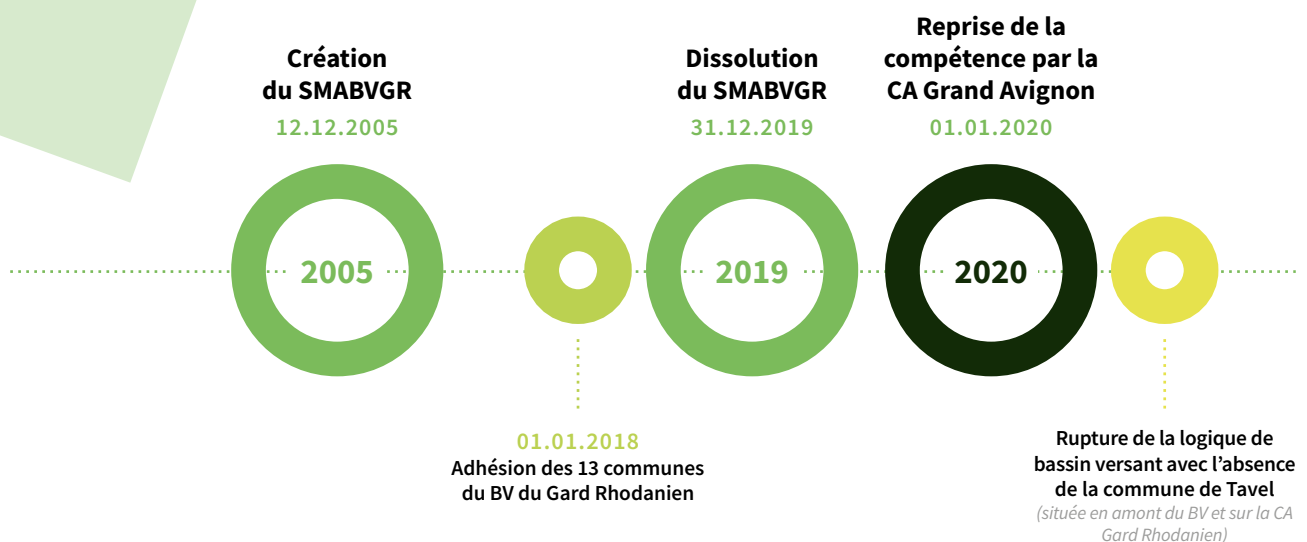
# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

# LE TERRITOIRE ET LES ACTEURS DU PROJET

Sous l'impulsion des services de l'État, du Conseil départemental du Gard et du Conseil régional Occitanie, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) créé le 12 décembre 2005 était initialement, jusqu'en 2020, porteur et animateur de deux démarches « PAPI ».

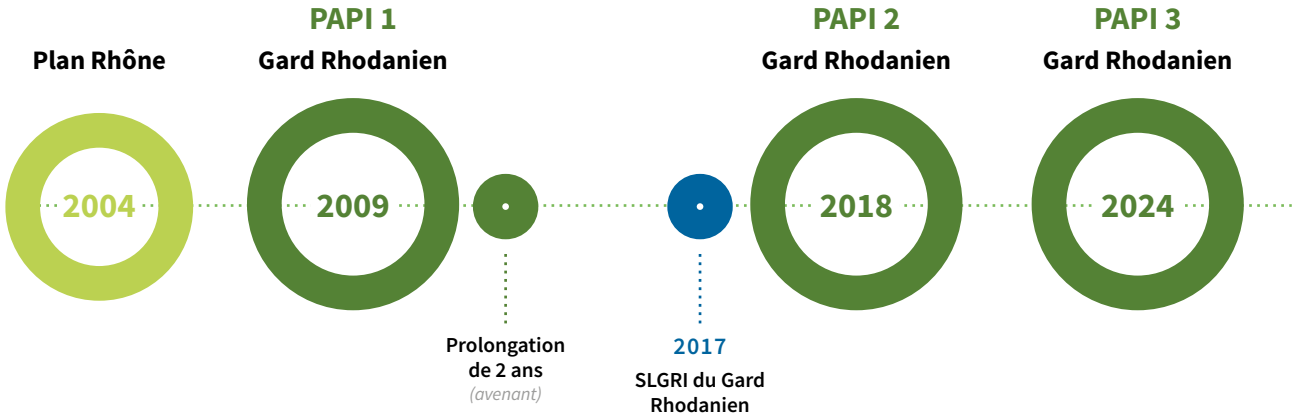
Statutairement, le but du SMABVGR était alors de « mieux gérer la protection contre les inondations, organiser les enjeux des aménagements futurs et mutualiser les moyens appropriés sur le territoire syndical ».

Évolution de la gouvernance sur le territoire du PAPI :



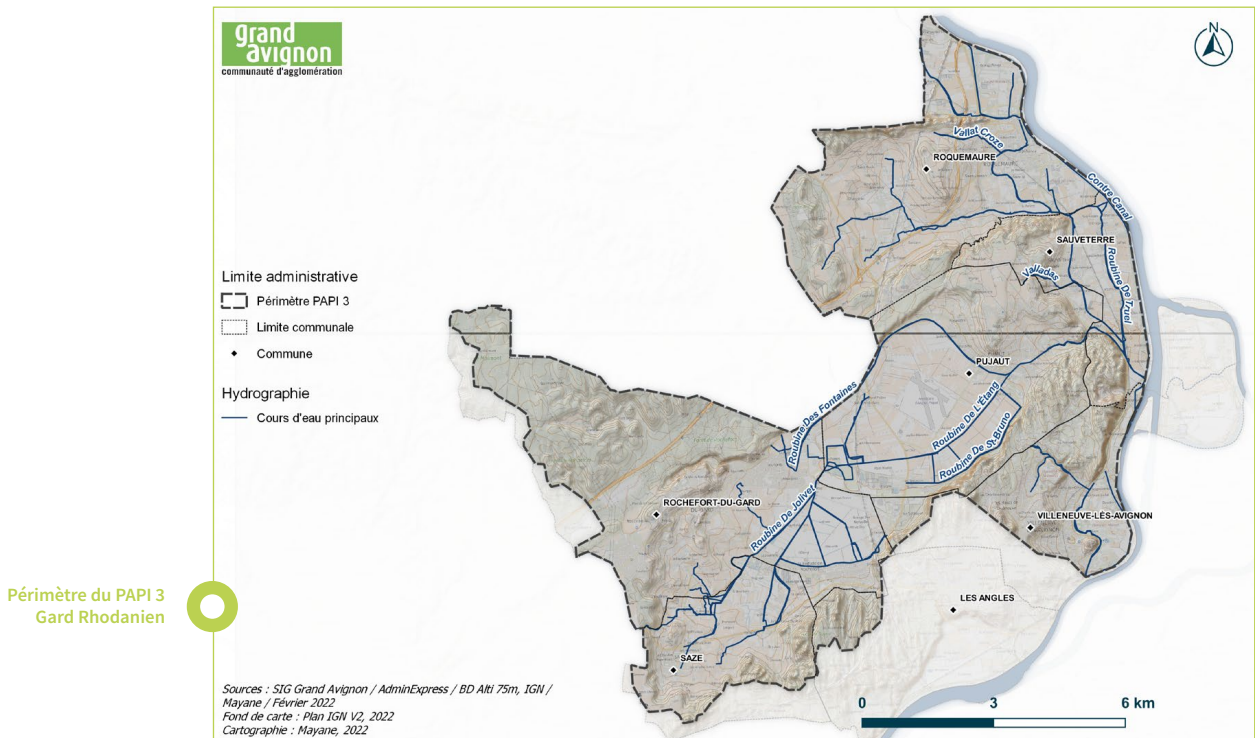
Le territoire des bassins versants du Gard Rhodanien connaît depuis 2004 une réelle dynamique en termes de politiques de gestion du risque inondation, traduite par l'apport de la stratégie opérationnelle mise en œuvre à travers le Plan Rhône (2004), la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) en 2017, et de deux démarches PAPI en 2009 et 2018.

La dynamique en termes de politique des gestions des inondations sur le territoire du Gard Rhodanien :



## Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le périmètre du PAPI du Gard Rhodanien est entièrement situé dans le département du Gard, en région Occitanie. Il s'étend sur une surface d'environ 109 km<sup>2</sup> et culmine à une altitude moyenne d'environ 133 mètres. Située à l'intérieur du périmètre des PAPI précédents, l'intégralité des communes du PAPI 2 a été conservée, à l'exception de la commune de Domazan. Les sept communes concernées par ce troisième volet du PAPI sont : Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon. En comparaison du périmètre du PAPI 2, ce dernier a donc été réduit et le critère « unité hydrographique » a disparu, les communes de Tavel, Saint-Geniès-de-Comolas et de Montfaucon n'étant pas intégrées au périmètre. Ce manque de logique de bassin versant fera l'objet d'une gouvernance et d'une attention particulière sur le territoire tout au long du PAPI.



## Un projet porté par le Grand Avignon

Le projet de PAPI 3 Gard Rhodanien est désormais porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. Créée en 2001 et comptant aujourd'hui 16 communes, son périmètre s'étend sur deux régions (Occitanie et Sud Provence Alpes Côte d'Azur) ainsi que sur deux départements (Gard et Vaucluse).



Périmètre de la CA du Grand Avignon

La Communauté d'Agglomération a pris, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ce qui a permis de transférer ou déléguer au Grand Avignon la compétence GEMAPI des trois syndicats de rivière présents sur le territoire du Grand Avignon :

- **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) ;**
- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;**
- **Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) dissous au 31 décembre 2019.**

## Les partenaires et financeurs du projet

Si le Grand Avignon est un acteur majeur de ce PAPI 3 Gard Rhodanien (maître d'ouvrage principal de 41 actions), d'autres partenaires et financeurs vont permettre le déploiement du programme d'actions jusqu'en 2030.

### SERVICES DE L'ÉTAT

<b>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)</b>	Occitanie
<b>Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)</b>	Gard (30)
<b>Service de Préviation des Crues (SPC)</b>	Grand Delta

### AUTRES MOA

<b>Conseil Départemental (CD)</b>	Gard (30)
<b>Les 7 communes du territoire</b>	Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze, Villeneuve-lès-Avignon
<b>Autres</b>	Propriétaires d'habitations privées Gestionnaires d'ERP privés Gestionnaires d'entreprises Exploitants agricoles Gestionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité et télécommunication) Porteurs de PAPI voisins (AB Cèze et EPTB Gardons)

# LE PAPI 3 GARD RHODANIEN

## LE BASSIN DE RISQUE

7 communes

110 km<sup>2</sup>

41 000 habitants

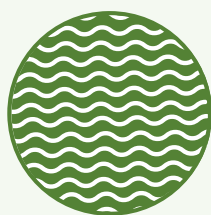
3 systèmes hydrographiques  
et près de  
260 km de cours d'eau

- Les Angles
- Pujaut
- Rochefort-du-Gard
- Villeneuve-lès-Avignon
- Roquemaure
- Sauveterre
- Saze



## L'EXPOSITION DU TERRITOIRE

## EN CHIFFRES



ALÉA

+



ENJEUX

=



RISQUE



7 400 personnes



3 500 logements



820 emplois



120 km de routes

# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

# g a

## L'aléa inondation sur le territoire

Afin de répondre au cahier des charges PAPI 3 2021, quatre scénarios d'aléa inondation ont été identifiés sur le territoire :



### Débordement de cours d'eau :

- Scénario fréquent ;
- Scénario moyen ;
- Scénario extrême.



### Ruissellement :

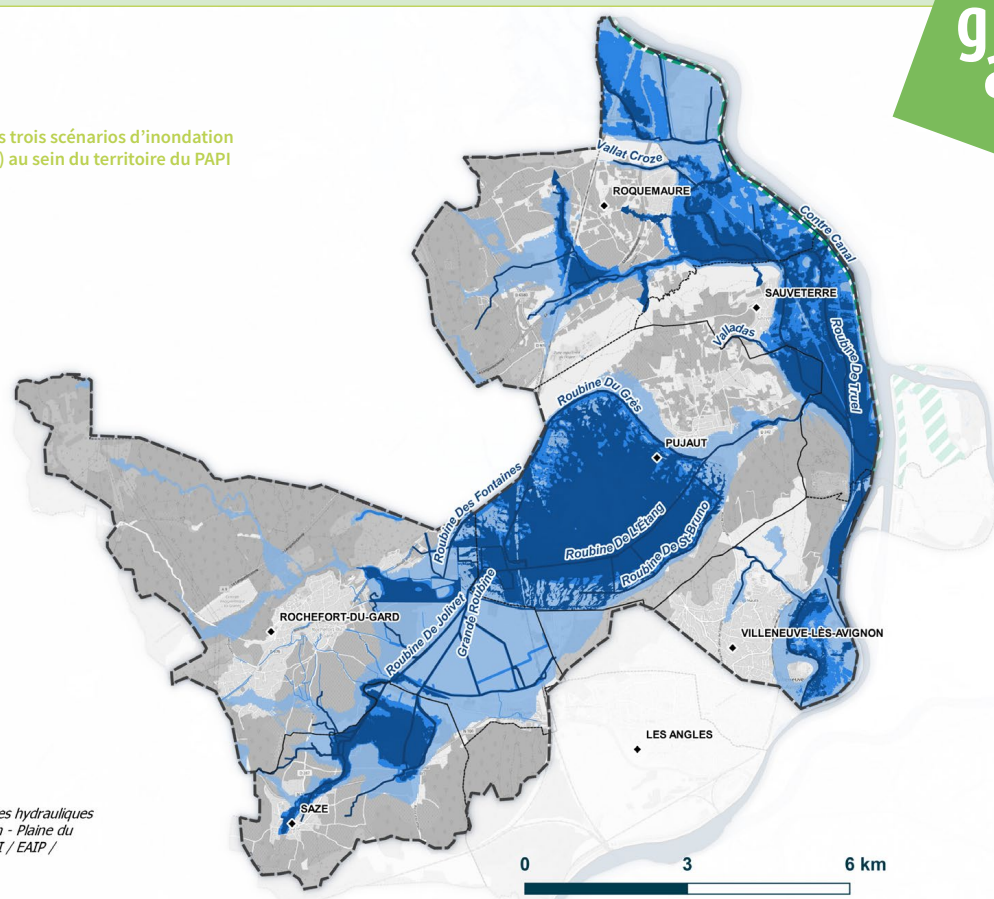
- Tous scénarios.

Globalement, l'aléa inondation se répartit de manière hétérogène sur le territoire. Si l'ensemble des communes du territoire sont exposées au risque inondation, leur degré d'exposition à un scénario d'aléa moyen n'est pas uniforme. En effet, certaines communes apparaissent comme étant très exposées (ex : plus de 50% des surfaces communales pour Pujaut) tandis que d'autres communes comme Villeneuve-lès-Avignon et Rochefort-du-Gard enregistrent une exposition bien moindre (moins de 10%).

Si cette variabilité dans l'exposition des communes peut s'expliquer en partie par des différences dans les emprises communales identifiées au sein du périmètre du PAPI 3 (commune partiellement ou entièrement intégrée au périmètre), elle s'explique davantage par une répartition des ensembles géographiques (zone urbanisée, couverture agricole, présences d'aménagements et d'ouvrages, etc.) hétérogènes sur le territoire.

**Cartographie de synthèse des trois scénarios d'inondation (fréquent, moyen et extrême) au sein du territoire du PAPI 3 Gard Rhodanien**

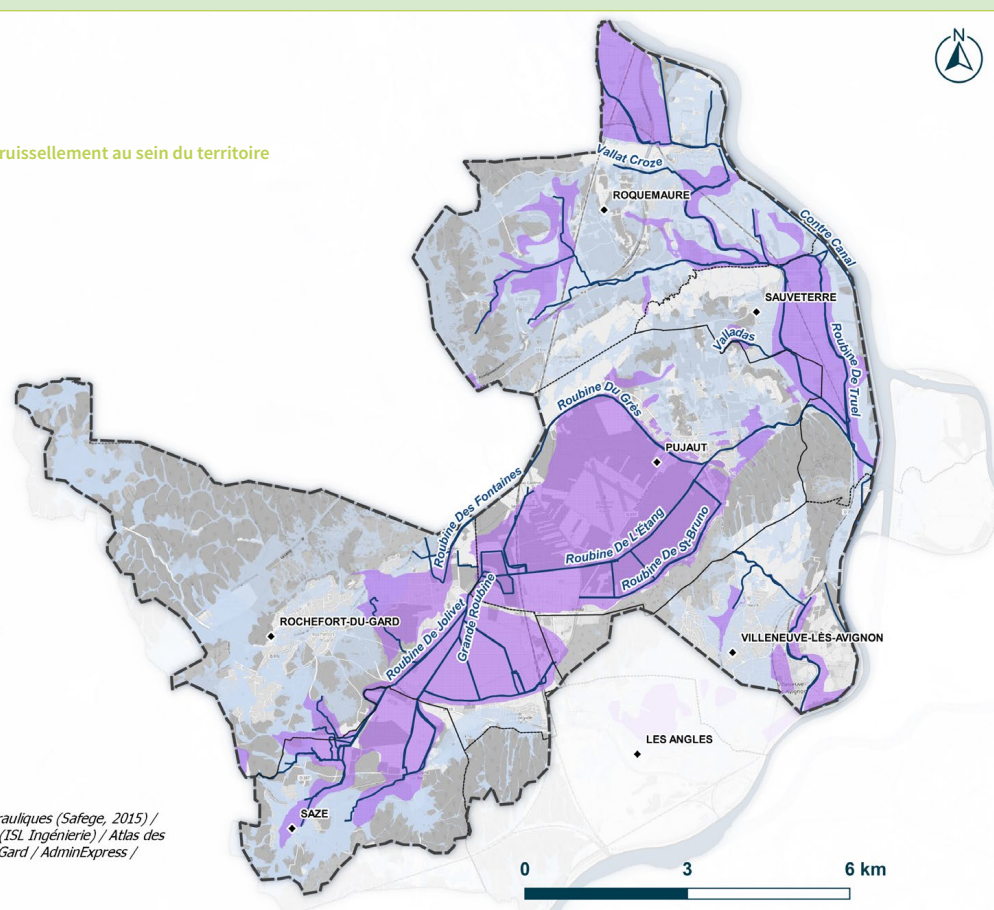
- Limite administrative**
- Périimètre PAPI 3
  - Limite communale
  - Commune
- Hydrographie**
- Cours d'eau principal
- Scénario inondation**
- Fréquent
  - Moyen
  - Extrême
  - Bande de sécurité - Dignes CNR



Sources : SIG Grand Avignon / PPRI / Études hydrauliques (Safège, Egis et SOCOTEC) / TRI d'Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance / AZI / EAIP / AdminExpress / Mayane / Octobre 2021  
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021  
Cartographie : Mayane, 2021

**Cartographie du scenario de ruissellement au sein du territoire du PAPI 3 Gard Rhodanien**

- Limite administrative**
- Périimètre PAPI 3
  - Limite communale
  - Commune
- Hydrographie**
- Cours d'eau principal
- Scénario inondation**
- Ruissellement
  - Zonage Exzecco (pour information)



Sources : SIG Grand Avignon / Études hydrauliques (Safège, 2015) / Étude du ruissellement de la crue de 2002 (ISL Ingénierie) / Atlas des Zones Inondables (AZI) / Zonage EXZECCO Gard / AdminExpress / Mayane / Septembre 2021  
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021  
Cartographie : Mayane, 2021

## Les enjeux et la vulnérabilité du territoire

Le tableau suivant présente les principaux enjeux impactés pour un scénario d'aléa moyen :

	Total dans le périmètre du PAPI 3 Gard Rhodanien	Nombre en zone inondable – Scénario moyen	Part en zone inondable (%) – Scénario moyen
<b>Vulnérabilité humaine</b>			
Population (total communal)	41 304	7 427	17,98 %
Logements	14 745	3 537	23,99 %
Établissements accueillant une population sensible	29	9	31,03 %
Campings	1	1	100 %
<b>Vulnérabilité économique</b>			
Emplois	4 669	820	17,56 %
Bâtiments d'activités économiques	3 458	716	20,71 %
Exploitations agricoles (hectares)	3 908	1276 ,37	32,66 %
<b>Vulnérabilité des réseaux et services publics prioritaires</b>			
Établissements Recevant du Public (ERP)	18	10	55,55 %
Bâtiments publics (> 30m <sup>2</sup> )	1 806	357	19,77 %
Services prioritaires pour la gestion de crise	12	0	0 %
Réseau routier (km)	450,7	116,03	25,74 %
Postes électriques	317	86	27,13 %
Captages d'alimentation en eau potable (AEP)	13	9	69,23 %
<b>Vulnérabilité environnementale</b>			
ICPE	12	8	66,66%
Stations d'épuration	9	6	66,66 %
Déchetteries	2	1	50 %
Espaces naturels remarquables (km <sup>2</sup> )	45, 28	13,76	30,39 %
<b>Vulnérabilité patrimoniale</b>			
Bâtiments patrimoniaux	57	5	9,26 %



## Les ouvrages de protection existants

9a

Les roubines, ainsi que le contre-canal du Rhône ont pour objectif de drainer les pluies tombant sur le territoire. Avec des capacités d'évacuation relativement faibles au niveau des roubines et des ouvrages parfois limitants (digues, tunnels, remblais, etc.), les submersions sont ainsi très fréquentes.

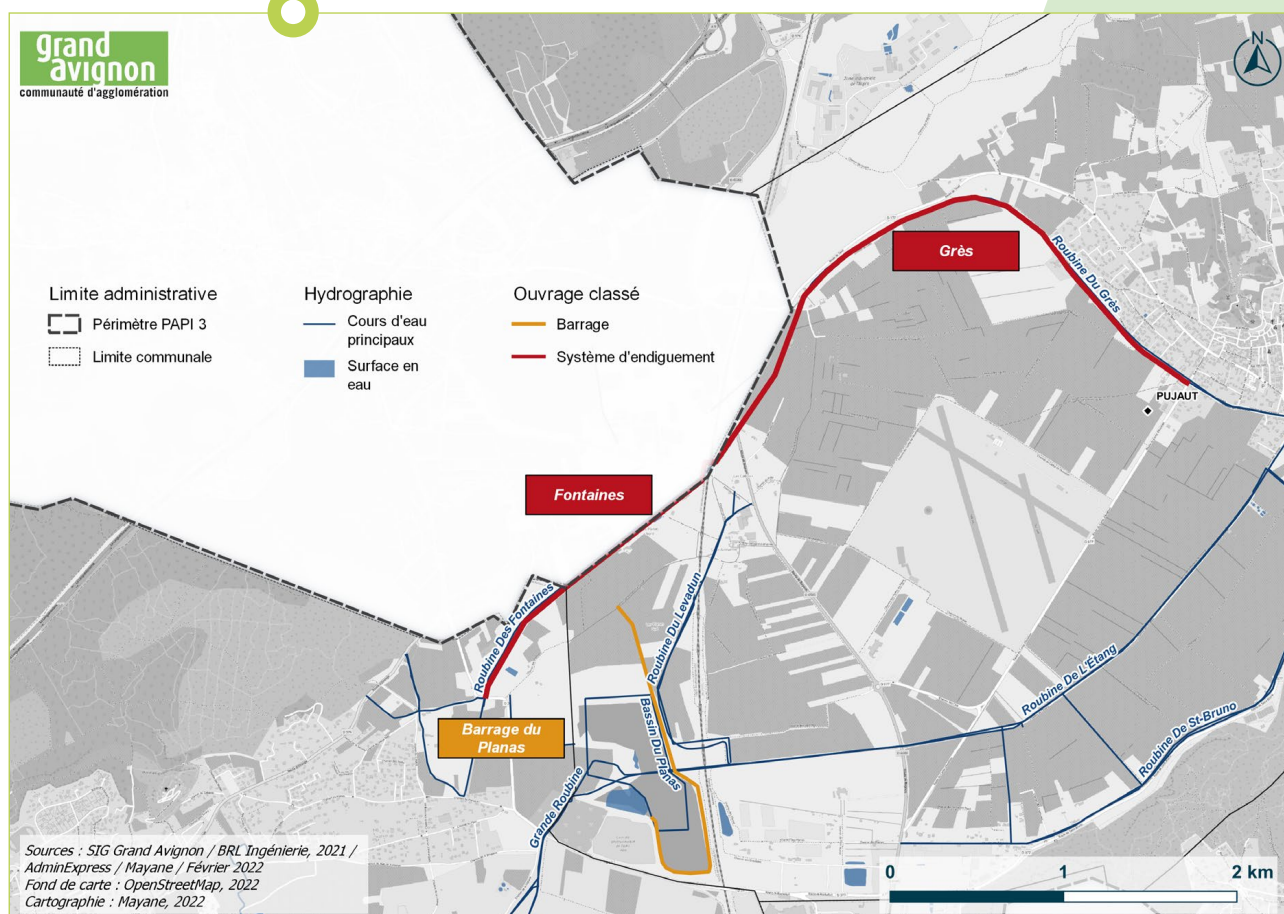
Les roubines, petits canaux rectilignes creusés pour les besoins des activités humaines, remplissent une fonction agricole d'irrigation et de drainage, mais également écologique, en créant des points humides particulièrement propices pour la faune et la flore. Pour les petites intempéries, les roubines peuvent également aider à évacuer l'eau jusqu'à une certaine mesure. Ce réseau hydraulique est organisé comme un maillage, acheminant les eaux de ruissellements des différents systèmes (Islons-Truel, anciens étangs et de la Chartreuse) jusqu'au Rhône.

Toutefois, la présence de ces roubines et des aménagements associés (tunnels, digues, etc.) imposent des contraintes de maintenance, d'entretien et d'améliorations constantes afin de minimiser les inondations récurrentes ou les risques de rupture de ces aménagements.

Suite aux différents PAPI mis en œuvre sur le territoire depuis 2009, plusieurs ouvrages de protections font maintenant partie intégrante du paysage. Ainsi le territoire compte :

- **Cinq digues ou systèmes d'endiguement classés** : Digue de Four, digue de la Levade, digue de la Javone, digue du Grès et digue des Fontaines ;
- **Un barrage classé** : Barrage du Planas.

### Zoom sur le secteur du barrage du Planas



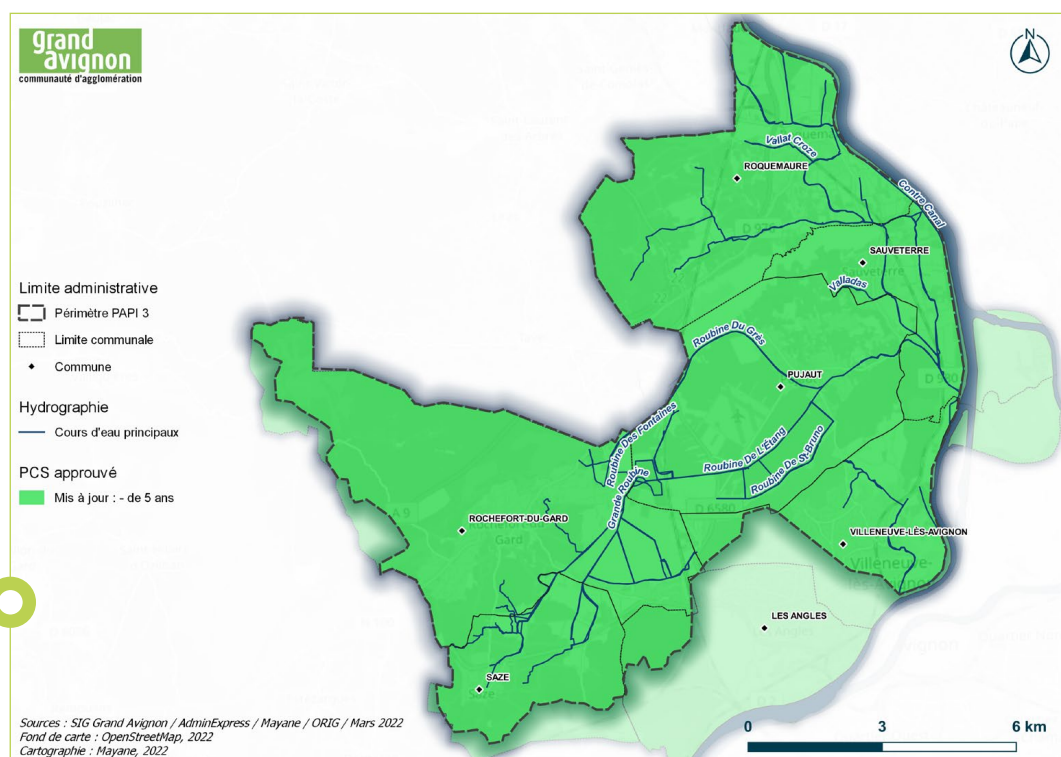
## État des lieux des dispositifs existants

Dans un objectif de sauvegarde et de mise en sécurité des personnes, des biens, des activités économiques, des réseaux etc., les pouvoirs publics disposent de nombreux outils et dispositifs leur permettant de mieux gérer ce risque et ainsi d'affronter l'événement de manière plus résiliente.

### LES OUTILS ET DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE DU TERRITOIRE

#### Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) :

L'élaboration d'un PCS est obligatoire dès lors qu'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) a été approuvé (seule la commune de Rochefort-du-Gard n'est pas concernée par cette obligation réglementaire). Sur le territoire, l'état d'avancement des PCS est très satisfaisant puisque l'ensemble des communes dispose d'un PCS à jour (datant de moins de 5 ans).



Carte de l'avancement des PCS

Le PAPI 3 permettra de poursuivre la mise à jour régulière des PCS et de s'assurer de leur opérationnalité. Par ailleurs, la Loi Matras a introduit la notion de Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), obligatoire pour les EPCI dont au moins une des communes a l'obligation de réaliser son PCS. Aussi, le Grand Avignon a engagé l'élaboration de son PICS.

#### Peu d'exercices de simulation réalisés :

Depuis 2013, seule la commune de Saze a réalisé un exercice de simulation de crise avec l'appui du Conseil Départemental. Le programme d'actions du PAPI 3 Gard Rhodanien vise à remobiliser les acteurs communaux dans la réalisation de ces exercices de simulation.

#### Les outils d'alerte :

En termes d'alerte, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon disposait autrefois du système d'alerte ANTIBIA. En 2023, ce système sera remplacé par une nouvelle version, plus efficiente.

## LES OUTILS DE PRÉVENTION DES CRUES ET DE VIGILANCE

9  
a

Le Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) approuvé par l'arrêté n° 11-382 du 20 décembre 2011, organise la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues dans le bassin Rhône-Méditerranée. Sur le Rhône et certains de ses affluents, cette organisation est confiée au Service de Prévision des Crues (SPC) Grand Delta via un Règlement d'Information sur les Crues (RIC).

Le territoire du PAPI 3 Gard Rhodanien est couvert par différents dispositifs de prévision des crues et d'alerte :

- **Le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand-Delta** : assure la prévision des crues du Rhône et de quelques-uns de ses affluents depuis la limite nord du département de la Drôme jusqu'à la mer Méditerranée. Les informations hydrologiques sont disponibles sur le Rhône ainsi que ses affluents depuis le site internet Vigicrues. Cette procédure permet d'obtenir une carte de vigilance et un bulletin d'information deux fois par jour au minimum. Aucun cours d'eau (hormis le Rhône) du périmètre du PAPI n'est concerné par le dispositif Vigicrues ;
- **Le service Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC)** : Météo-France produit des cartes et des bulletins de vigilance et alerte les communes via le système APIC ;
- **Vigicrues Flash** : outil d'alerte en cas de risque imminent de crue sur certains cours d'eau non couverts par le dispositif Vigicrues « classique ».

	APIC	VIGICRUES FLASH	OUTIL(S) PRIVÉ(S)
Les Angles	Abonnée	Non éligible	Wiki Predict
Pujaut	Abonnée	Éligible mais non abonnée	Wiki Predict
Rochefort-du-Gard	Abonnée	Non éligible	Non abonnée
Roquemaure	Abonnée	Éligible mais non abonnée	Wiki Predict
Sauveterre	Non abonnée	Éligible mais non abonnée	Non abonnée
Saze	Abonnée	Non éligible	Wiki Predict
Villeneuve-lès-Avignon	Abonnée	Non éligible	Non abonnée

## RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ ET SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION

Dans le cadre du PAPI 2, 155 diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti à usage d'habitation ont été réalisés sur les communes de Pujaut, Roquemaure, Sauveterre et Saze dans le cadre de la démarche ALABRI'. Suite à la réalisation des diagnostics, les propriétaires ont pu décider de réaliser des travaux pour réduire la vulnérabilité de leurs biens.

Différents canaux de communication ont été utilisés pour faire connaître cette démarche sur le territoire :



- **Campagnes de courriers ;**
- **Plaquettes d'information ;**
- **Réunions publiques / Presse locale ;**
- **Communication sur internet, sur les sites des communes et des partenaires.**

En parallèle des diagnostics auprès des bâtiments à usage d'habitation, la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics de l'ensemble du territoire des bassins versants du Gard Rhodanien a été réalisée dans le cadre du PAPI 1 Gard Rhodanien. Ces diagnostics ont été réalisés sur 37 bâtiments ayant été inventoriés en zone inondable. Suite à ce diagnostic, des mesures de réduction de la vulnérabilité ont été proposées pour 12 d'entre eux sur les communes de Sauveterre et Roquemaure.

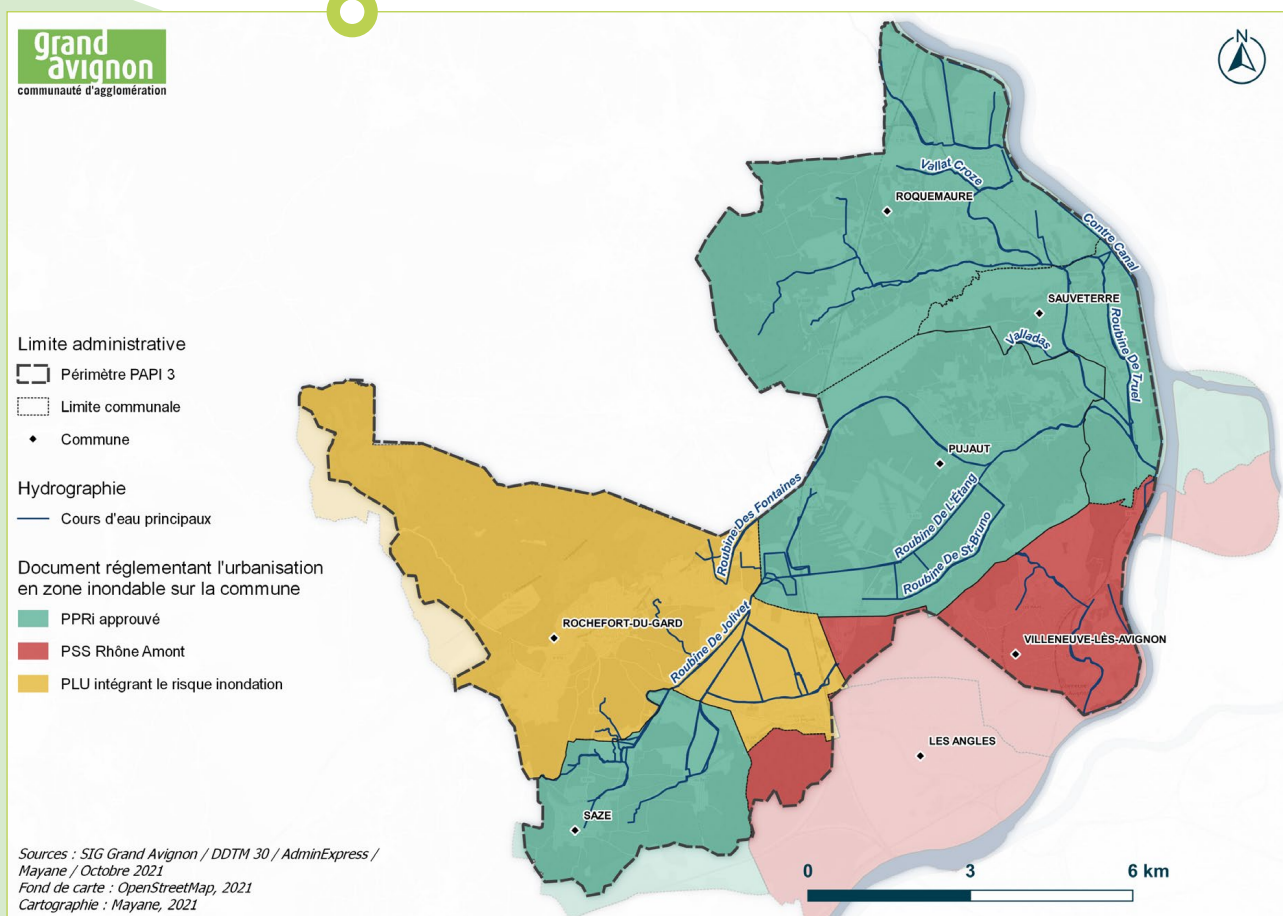
Le PAPI 3 visera à poursuivre cette démarche de réduction de la vulnérabilité et à impulser une dynamique d'adaptation aux risques, en poursuivant notamment la campagne de diagnostics et en favorisant la mise en œuvre de travaux de mitigation. Par ailleurs, d'autres types d'enjeux seront ciblés, notamment les enjeux agricoles/économiques (entreprises) et les gestionnaires de réseaux.

## LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire est doté de nombreux outils de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable (PPRI, PLU, SCoT, PSS, etc.) et cela se répercute positivement sur l'augmentation de la tache urbaine en zone inondable. En effet, malgré des besoins grandissants de la population en termes de logements, de transports, d'équipements et de services, l'urbanisation a su se développer de près de 40 % tout en intégrant le risque inondation puisque sur ces nouvelles terres urbanisées, moins de 10 % sont situées en zone inondable.

Globalement, l'ensemble des communes intègrent le risque d'inondation dans leurs réglementations urbanistiques, que ce soit par le biais des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), du Plan de Surfaces Submersibles (PSS) ou des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), ce qui leur permet d'avoir une bonne prise en compte du risque inondation vis-à-vis des enjeux du territoire.

Prise en compte du risque inondation dans la réglementation de l'urbanisme



---

# LA CONCERTATION ET LA CONSULTATION DU PUBLIC

g  
a

Afin de définir une stratégie cohérente permettant de justifier le programme d'actions du PAPI pour chacun des axes, à l'échelle du territoire du PAPI Gard Rhodanien, il a été nécessaire de prendre en compte à la fois les éléments du diagnostic approfondi du territoire présenté préalablement, mais également les grandes tendances et attentes des différentes parties prenantes sur le territoire.

## Une concertation nécessaire et obligatoire

Lors de l'élaboration d'un PAPI, la phase de concertation avec les parties prenantes est une phase essentielle. Cette dernière permet de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun, et d'intégrer au mieux les besoins et attentes de chacun. Elle permet également de s'assurer que la mise en œuvre et l'appropriation des actions qui seront menées durant les 6 années du PAPI soient claires pour l'ensemble des parties prenantes. La concertation menée pour l'élaboration du PAPI 3 Gard Rhodanien a enregistré une bonne participation de la part des acteurs locaux et des partenaires : la DDTM du Gard, la Région Occitanie et le Département du Gard ont ainsi participé à la majorité des réunions et les échanges ont permis d'aboutir à un projet de PAPI partagé et co-construit.

Pour se faire, trois Comités Techniques (COTECH), un Comité de Pilotage (COPIL), des ateliers et des réunions de concertation ont pu être organisés dès la fin de l'année 2021 et durant les années 2022 et 2023.

## La consultation du grand public

L'intégration d'une consultation du grand public au sein d'une démarche d'élaboration d'un dossier PAPI vise à recueillir l'avis de la population et des acteurs du territoire sur le projet, d'en expliquer la démarche et ainsi de favoriser les interactions et l'appropriation du projet par le plus large public possible. Cette consultation s'est déroulée sur l'ensemble des 18 mois de la phase d'élaboration du dossier PAPI, de septembre 2021 à mars 2023.

Compte tenu du contexte sanitaire qui a touché la France depuis le printemps 2020, la consultation du grand public s'est manifestée et articulée principalement autour d'outils numériques dédiés au projet de PAPI.



- **Publications sur le site web « Noé Gard » ;**
- **Publications sur le site web du Grand Avignon ;**
- **Publication sur les sites web des communes (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Villeneuve-lès-Avignon, etc.).**

### L'enquête aux populations :

L'objectif de cette démarche était d'évaluer la connaissance, les besoins et les attentes de la population en matière de gestion du risque inondation, et en termes de sensibilisation, d'alerte et de réduction de la vulnérabilité au sein du territoire du PAPI 3 Gard Rhodanien, dans le but d'adapter et de proposer des actions en cohérence avec les attentes des populations et des différents acteurs du territoire. Pour se faire, une enquête a été diffusée aux populations sous la forme d'un questionnaire Google Form et était accessible du 26 octobre au 26 novembre 2021.

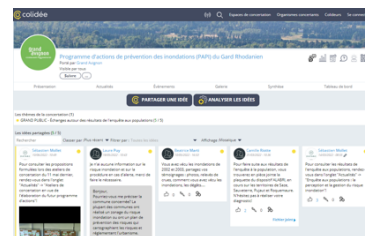
Les résultats de cette enquête sont encourageants pour la suite du PAPI puisqu'un intérêt notable pour la gestion du risque d'inondation a été relevé avec une forte participation (pour la taille du territoire), rendue possible notamment grâce à la communication des différentes parties prenantes (Grand Avignon, département du Gard, communes) mais également par un effet de « bouches à oreilles » avec des partages sur les réseaux sociaux (ex : page Facebook des communes).

- 66 %** des interrogés estiment ne pas être suffisamment **informés sur le risque inondation** ;
- 61,8 %** des interrogés estiment ne pas être suffisamment **sensibilisés** ;
- 80,9 %** des interrogés estiment qu'une **formation** de la population est nécessaire ;
- 32,7 %** des interrogés estiment être **alertés efficacement** en cas de risque d'inondation ;
- 91,8 %** des interrogés **suivent l'évolution** de la situation lorsqu'ils sont informés du risque ;
- 13,6 %** des interrogés sont au courant de la **démarche ALABRI**'.

### La plateforme Colidée :

Toujours dans l'objectif de remobiliser et d'informer le grand public sur les politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations, une plateforme de participation collaborative (Colidée) a été déployée dès le mois de mars 2022. Le Grand Avignon a pu s'appuyer sur cette plateforme afin de communiquer les différentes pièces du dossier PAPI (diagnostic, résultats de l'enquête aux populations, etc.) tout au long de son élaboration.

Basé sur la libre communication et la prise en compte des avis de chacun, cette plateforme collaborative visait à permettre aux utilisateurs (nommés « Colideurs »), de répondre et d'interagir aux différentes publications mises à disposition sur l'espace de concertation. Le recueil de l'ensemble des idées et des critiques formulées par les Colideurs avait pour objectif de consolider le programme d'actions du PAPI, au même titre que l'enquête aux populations ou les ateliers de concertation.



Toutefois, il est important de noter que cette plateforme n'a pas reçu la participation attendue initialement, et ce malgré une communication régulière de la part des parties prenantes. Aussi, un bilan visant à comprendre les causes de cette faible participation permettra d'adapter les futurs dispositifs de communication à destination du grand public prévus dans le cadre du PAPI 3 Gard Rhodanien.

# LA STRATÉGIE

Construite sur la base de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), des éléments du diagnostic territorial et de la concertation/consultation du public, la stratégie du PAPI 3 Gard Rhodanien comprend 5 Grandes Orientations (GO) déclinées en 11 Orientations Stratégiques (OS) :

GO 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	
OS 1	Pérenniser la bonne prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, en diffusant les informations à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire
OS 2	Améliorer la gestion du risque ruissellement et promouvoir les bonnes pratiques en matière de désimperméabilisation des sols et de compensations basées sur la nature
OS 3	Poursuivre et dynamiser la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens à usage d'habitation
OS 4	Déployer une démarche d'adaptation aux risques d'inondation auprès des autres enjeux du territoire
GO 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	
OS 5	Mieux gérer les écoulements des roubines par un entretien équilibré des ripisylves et une intervention ponctuelle et cohérente sur les points noirs hydrauliques
OS 6	Poursuivre la gestion des ouvrages hydrauliques contre les inondations du territoire et la sécurisation des systèmes d'endiguement
GO 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés	
OS 7	Ré-initier un véritable programme de culture du risque inondation sur le territoire du PAPI Gard Rhodanien
OS 8	Poursuivre le déploiement des outils de gestion de crise, en veillant à leur opérationnalité sur le long terme
OS 9	Optimiser l'utilisation des outils de surveillance et de prévision des crues
GO 4 : Organiser les acteurs et les compétences	
OS 10	Renforcer la communication sur les missions du Grand Avignon et conforter son rôle d'acteur central de la gestion du risque inondation du territoire
GO 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	
OS 11	Pérenniser et partager la connaissance des risques d'inondation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

# LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI

Le PAPI a été rédigé en tenant compte des préconisations du cahier des charges « PAPI 3 ». Ce programme d'actions regroupe 41 actions pour un montant financier qui s'élève à 5 731 000 €, réparties sur les sept axes qui composent le programme et sur les six années de mise en œuvre du PAPI (2024-2030).

g  
a





La répartition du nombre d'actions et du coût (en HT) par axe s'établit de la manière suivante :

**AXE 0**  
Pilotage, coordination et suivi des actions **3 actions prévues** **Coût : 530 000 €**

Les actions au sein de cet axe visent à assurer le suivi et l'animation du PAPI 3 mais également à engager la réalisation du futur dossier du PAPI 4 Gard Rhodanien.

**AXE 1**  
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque **10 actions prévues** **Coût : 191 500 €**

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer la connaissance et redéployer une conscience du risque d'inondation sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : mise à jour des Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM), harmonisation des repères de crues présents sur le territoire, déploiement de nombreuses actions de sensibilisation et de formations de différents acteurs (particuliers, professionnels, gestionnaires de réseaux, etc.) et réalisation d'une étude hydraulique de ruissellement (Villeneuve-lès-Avignon).

**AXE 2**  
Surveillance, prévision des crues et des inondations **2 actions prévues** **Coût : 25 000 €**

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : optimisation des outils de surveillance et de prévision des crues, étude relative à l'instrumentation des roubines pour une prévision plus locale et harmonisation des données disponibles en période de gestion de crise.

**AXE 3**  
Alerte et gestion de crise **8 actions prévues** **Coût : 46 200 €**

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer l'alerte et la gestion de crise en cas d'inondation sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : actualisation et harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et réflexions en lien avec le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) du Grand Avignon, formations et conseil auprès des acteurs de la gestion de crise, amélioration du système d'alerte du Grand Avignon, réflexions autour des Retours d'Expériences (RETEX) suite à un événement.

**AXE 4**  
Prise en compte du risque dans l'urbanisme **3 actions prévues** **Coût : 3 000 €**

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : formations et sensibilisation des services d'urbanismes, aménageurs etc. et promotion des dispositifs de désimperméabilisation des sols et des solutions de compensations basées sur des solutions « naturelles ».

**AXE 5**  
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes **7 actions prévues** **Coût : 1 236 000 €**

Les actions au sein de cet axe visent à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en cas d'inondation sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : poursuivre la démarche ALABRI' (habitations et bâtiments publics) et favoriser la réalisation des travaux de mitigation suite aux diagnostics de vulnérabilité, étendre la démarche ALABRI' aux activités économiques et aux exploitations agricoles et s'assurer du suivi et de l'intérêt de l'installation de ces mesures en cas d'inondation.

## AXE 6

Gestion des écoulements

5 actions prévues

Coût : 1 620 000 €

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer globalement les écoulements hydrauliques sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : poursuivre le programme d'entretien de la ripisylve mené par le Grand Avignon, engager des études sur le secteur de la Caramude et réaliser les travaux sur différents secteurs (Caramude, bassin de rétention de Saze, etc.).

## AXE 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

3 actions prévues

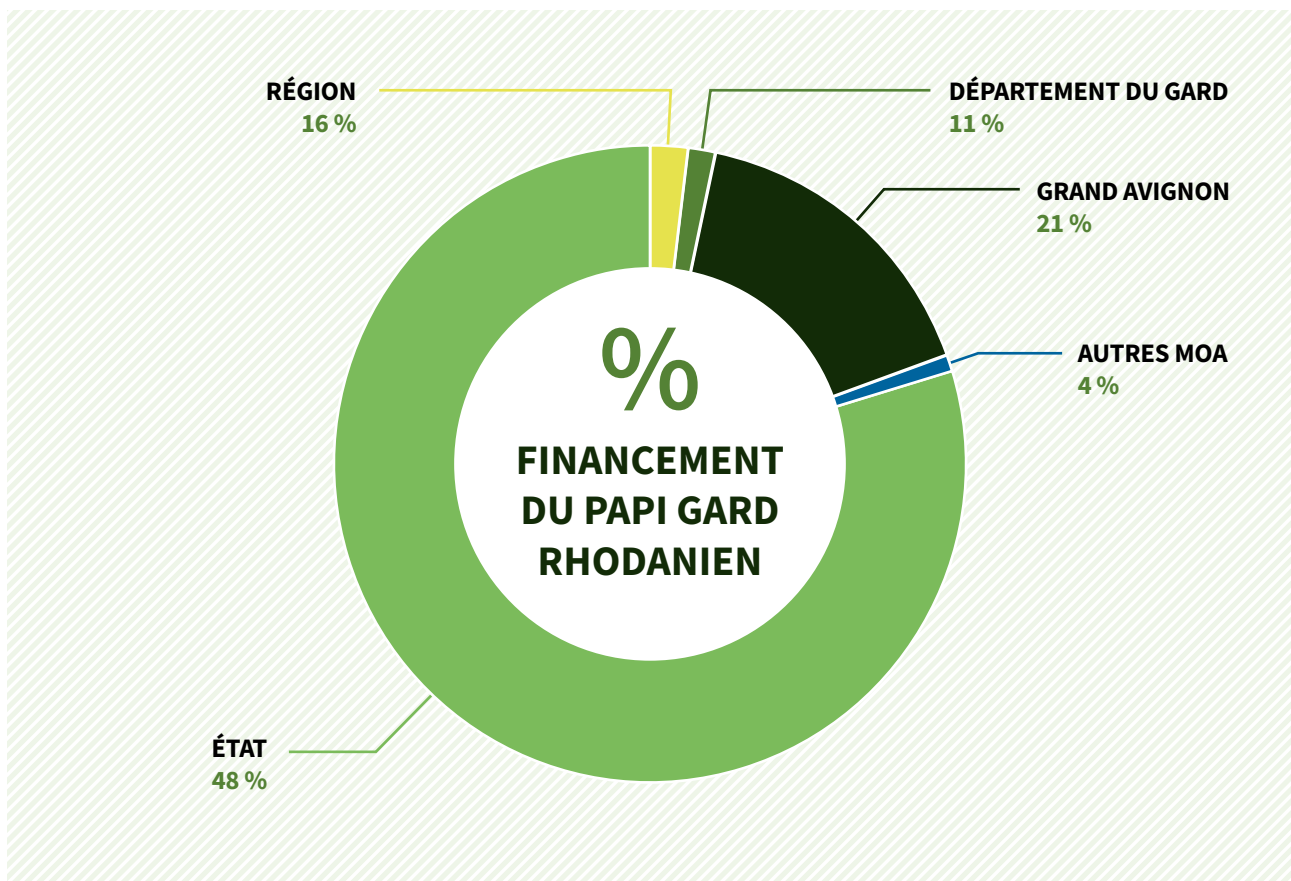
Coût : 2 080 000 €

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer la gestion des ouvrages de protection hydrauliques sur le territoire. Pour se faire, différentes actions sont prévues : poursuivre la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages existants, réaliser des études pour le confortement des digues de Javone-Levade et la neutralisation des digues non-classées en Système d'Endiguement (SE), mener les travaux prioritaires de sécurisation du système de Grès-Fontaines.

## Le financement

Pour un coût total évalué à 5 731 000 €, le financement du PAPI se subdivise entre les différents co-financeurs suivants : l'État, la Région Occitanie, le département du Gard, le Grand Avignon et les autres financeurs.

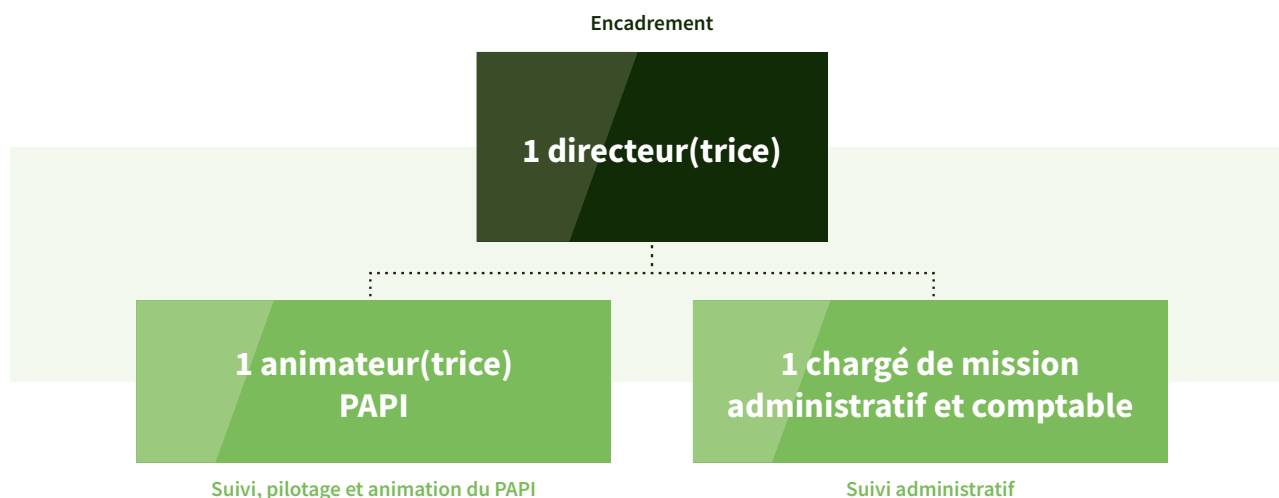
Pour rappel, les financements de l'État (via le FPRNM) sont indissociables d'une démarche PAPI. La labellisation du PAPI à l'échelle du bassin versant du Gard Rhodanien permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de ce soutien.



## La gouvernance

g  
a

Afin que l'ensemble des actions prévues dans le cadre du PAPI puissent être engagées et finalisées durant la durée de ce dernier, une équipe projet dédiée est prévue pour la durée du PAPI (2024-2030). Elle se structure de la manière suivante :



Afin d'assurer le suivi opérationnel et technique des actions du PAPI, et plus globalement, de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dernier, plusieurs organes de la gouvernance seront déployés. Ces derniers sont détaillés ci-dessous :

### LE COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

Les objectifs du COFIL sont les suivants :

- **favoriser la réflexion autour de la programmation des actions ;**
- **vérifier le bon état d'avancement des différentes phases du programme d'actions ;**
- **assurer le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées.**

Se réunissant périodiquement (au moins une fois par an), le COFIL est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'État. Il est présidé conjointement par le représentant de l'État et celui du porteur de projet.

### LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

Les objectifs du COTECH sont les suivants :

- **assurer la réalisation des différentes actions ;**
- **évaluer les éventuelles difficultés relevées lors de la mise en œuvre, et le cas échéant, en informer le comité de pilotage ;**
- **vérifier que l'outil de suivi national du ministère chargé de l'environnement, le SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI) est correctement renseigné.**

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'État et peut rassembler les acteurs compétents nécessaires à la conception et la mise en œuvre du PAPI (porteur de SCoT, responsables urbanisme des communes (PLU) ou d'EPCI (PLUi), etc.).

# LE PAPI 3 GARD RHODANIEN

## LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

2024

7 AXES d'actions portées durant 6 ans

2030



Renforcer les dispositifs  
de gestion de crise



Réaliser les travaux  
d'aménagement



Communiquer  
et sensibiliser



Réduire la  
vulnérabilité  
des biens et  
des personnes